

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES

Objet : Restauration pour l'année scolaire 2023/2024

Veillez trouver ci contre les tarifs de restauration, qui correspondent à un tarif forfaitaire calculé sur la période de septembre 2023 à juin 2024.

La restauration débutera le jeudi 07 septembre 2023.

Aucun changement de régime ne sera accepté en cours de trimestre sauf circonstance exceptionnelle (modification du règlement intérieur conseil d'administration du 30 avril 2018).

Aucun encaissement ne sera réalisé en dehors du calendrier ci-dessous.

TRIMESTRE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2023

FORFAIT 1 REPAS/SEMAINE : 59,80 €

FORFAIT 2 REPAS/SEMAINE : 119,60 €

FORFAIT 3 REPAS/SEMAINE : 179,40 €

FORFAIT 4 REPAS/SEMAINE : 239,20 €

Le paiement **débutera le lundi 09 octobre 2023** et se **terminera le jeudi 19 octobre 2023**

TRIMESTRE JANVIER A MARS 2024

FORFAIT 1 REPAS/SEMAINE : 41,40 €

FORFAIT 2 REPAS/SEMAINE : 82,80 €

FORFAIT 3 REPAS/SEMAINE : 124,20 €

FORFAIT 4 REPAS/SEMAINE : 165,60 €

Le paiement **débutera le lundi 22 janvier 2023** et se **terminera le jeudi 1^{er} février 2023**

TRIMESTRE AVRIL A JUIN 2024

FORFAIT 1 REPAS/SEMAINE : 36,80 €

FORFAIT 2 REPAS/SEMAINE : 73,60 €

FORFAIT 3 REPAS/SEMAINE : 110,40 €

FORFAIT 4 REPAS/SEMAINE : 147,20 €

Le paiement **débutera le lundi 22 avril 2023** et se **terminera le jeudi 02 mai 2023**

(les retardataires ne seront plus acceptés)

Les frais de demi-pension sont payés au collège REMY NAINSOUTA (service de gestion) sur la base d'un forfait trimestriel et payable d'avance au début de chaque trimestre.

Ces frais tiennent compte du nombre de repas hebdomadaires réservés multiplié par le prix de base du repas. Nous privilégions les paiements ci-dessous :

- Paiement en chèque, carte bancaire ou en ligne (site du collège Rémy Nainsouta)

Réception : - lundi - mardi- jeudi de 8H30 à 11h00

- mercredi de 7H30 à 11h00

Les chèques devront être libellés à l'ordre de « **Agent Comptable Collège Rémy Nainsouta** ».

Le 12 juillet 2023

Le Principal



Handwritten signature of the Principal.



Official stamp of the school manager, Collège Remy Nainsouta, with a handwritten signature over it.

COUPON RÉPONSE

A REMETTRE A U PLUS TARD LE 15 SEPTEMBRE 2023

Les élèves n'ayant pas remis les coupons ne déjeuneront pas à la cantine

Veillez cocher la case correspondant aux forfaits 1, 2, 3 ou 4 de votre enfant et choisir les jours de repas pris.

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE :.....

CLASSE :.....

NOM ET PRENOM DU PARENT :.....

COORDONNEES TELEPHONIQUES :...../.....

FORFAIT 1 REPAS				FORFAIT 2 REPAS				FORFAIT 3 REPAS				FORFAIT 4 REPAS			
L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V	L	M	J	V

Afin de mieux optimiser le service de restauration, compte tenu des emplois du temps provisoires des élèves concernant le trimestre septembre à décembre 2023, je vous demande de bien vouloir cocher exceptionnellement les cases correspondantes au forfait des jours de consommation de la restauration de votre enfant.

Tout changement définitif de forfait concernant le trimestre doit être soumis au service de gestion impérativement, à défaut il ne sera pas pris en compte.

Signature du ou des parents